

SEANCE DU 17 JANVIER 2017

Date de convocation : 7 janvier 2017

Date d'affichage : 24 janvier 2017

L'an deux mil dix-sept le dix-sept janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Philippe Vaugeois, Samuel Addes, Hubert Alexandre, Christine Bisson, Etienne Bonnel, David Collette, Nadine Hélaïne, Martine Herman, Brigitte Langlois, Francis Lebeury, Anita Manson, Géraldine Poutrel, Didier Touzé.

Absentes excusées : Mmes Stéphanie Olivier et Stéphanie Collette.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte Langlois.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 8 décembre 2016.

ENTREPRISE LEPLEY

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que son conseil juridique a adressé à l'entreprise une mise en demeure lui demandant de respecter ses engagements.

Monsieur LEPLEY s'est engagé à intervenir à compter du 15 février prochain.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur Francis LEBEURY, Adjoint en charge des travaux de veiller à la bonne exécution des travaux.

MARCHE DE TRAVAUX 2016

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, des informations relatives aux marchés publics de l'année 2016.

L'article 133 du Code des Marchés Publics est rédigé comme suit :

Article 133

« Le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du Ministre chargé de l'Economie. »

Pour les marchés conclus en 2016 :

C'est l'Arrêté du 21 juillet 2011 pris en application de l'article 133 qui s'applique.

Article 1 de l'Arrêté du 21 juillet 2011 :

Au cours du premier trimestre de chaque année, le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés en fonction de leur montant selon les tranches suivantes :

- ▶ 1° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- ▶ 2° Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics ;
- ▶ 3° Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée mentionnés au II de l'article 26 du code des marchés publics.

La liste mentionnée à l'article 1er comporte, pour chaque marché, les mentions suivantes :

1° L'objet et la date du marché ;

2° Le nom de l'attributaire et son code postal s'il est établi en France, ou le pays de son principal établissement s'il n'est pas établi en France.

L'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics et relatif à la liste des marchés conclus l'année précédente par les pouvoirs adjudicateurs et les entités adjudicatrices est abrogé.

MARCHES DE TRAVAUX 2016

MARCHES DE 4 000 A 90 000 EUROS HT

OBJET	DATE DU MARCHÉ	ATTRIBUTAIRES	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRES	DESCRIPTIF + MONTANT
Travaux de réfection de voirie	06/05/2016	COLAS	50000 SAINT-LO	Le Val, L'Ambesnerie et La Clauserie 23 229,90 € HT
Installation Chauffage de l'Eglise	05/09/2015	FOUCHARD	50200 COUTANCES	Chauffage Eglise Le Bourg 11 005,79 € HT
Réfection de la toiture de la Salle des Fêtes	19/03/2016	MARIE-TOIT	50570 REMILLY SUR LOZON	Toiture Salle des Fêtes Le Bourg 50 867,38 € HT
Travaux de réfection de voirie	17/10/2015	LEHODEY TP	50290 MUNEVILLE SUR MER	CR Le Bouleau 9 900,00 € HT

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état provisoire du Compte Administratif 2016 du Budget Général, celui-ci devrait faire ressortir un excédent d'exercice de 75 000 € et précise que des travaux d'investissement n'ont pu être réalisés pour un montant de 33 000 €.

CHEMINS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'effectuer une demande de subvention auprès des services de l'État pour la réfection des chemins des Granges, de La Chaslerie, de La Chevalerie, et du Fief.

Il leur propose de créer également une zone de croisement au chemin de La Moulée.

Après débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

DEVIS HOTTE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise FOUCHARD de COUTANCES relatif au remplacement du moteur et du variateur de la hotte de la cuisine de la Salle des Fêtes. Celui-ci s'élève à 775,10 € TTC.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce devis.

ACCESSIBILITE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets de mise en conformité de l'accessibilité Personnes à Mobilité Réduite de la Salle des Fêtes, de la Mairie et de l'Église.

En ce qui concerne la Salle des Fêtes, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorisent Monsieur Francis LEBEURY à demander des devis concernant les cheminements et les portes extérieures (fourniture et pose de bandes de visualisation).

De plus, concernant le bar, les membres du Conseil Municipal, demandent à Monsieur Hubert ALEXANDRE d'étudier les différentes possibilités de mise en place d'une tablette amovible.

Enfin, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis reçu de l'entreprise MERET de COUTANCES relatif à la fourniture et la pose d'un lave-mains, d'un lavabo autoportant, d'une barre d'appui rabattable et d'abaissement d'un urinoir ; le montant de ces travaux s'élève à 1 492,92 € TTC et est conforme à l'estimation effectuée.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ces projets et le devis présenté par Monsieur MERET.

ANNULATION LOCATION SALLE DES FETES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de deux demandes d'annulation de location de la Salle des Fêtes.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, au vu des motifs, décident de redonner le chèque de caution.

De plus, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de modifier les modalités de location de la Salle des Fêtes ; le chèque de caution sera remis après l'état des lieux final et des arrhes seront demandés pour confirmer la location. Les deux seront d'un montant de 40,00 €.

TARIFS SALLE DES FETES

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, l'état financier de la Salle des Fêtes pour l'année 2016. Celui-ci présente un déficit de 1 017,08 € excluant les frais de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'augmenter pour l'année 2018 les tarifs de location de la Salle des Fêtes ; à savoir :

- 270.00 € pour les habitants Hors Commune,
- 180.00 € pour les associations Hors Commune,
- 180.00 € pour les habitants de la Commune,
- 90.00 € pour les associations de la Commune (pour les trois premières locations) et 180,00 € à partir de la quatrième location.

De plus, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'augmenter pour l'année 2018 le tarif de location de la Salle de Convivialité ; à savoir : 50.00 €.

BILAN CANTINE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le bilan financier de la Cantine pour l'année 2016. Celui-ci présente un déficit de 8 753,59 €.

VOTE DES SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions diverses suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2017 :

- l'œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique	10 €
- l'Association Autonome des Aveugles de la Manche	10 €
- l'Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques	10 €
- l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence	10 €
- la Prévention Routière Départementale	15 €
- l'APEI Centre-Manche	20 €
- l'Association des Visiteurs de Malades dans les Hôpitaux	25 €
- l'Association Départementale des Sclérosés en Plaques	23 €
- les J.A. (Jeunes Agriculteurs)	30 €
- la Chambre des Métiers de la Manche (CFA/IFORM)	30 €
- la Croix Rouge Française	30 €
- l'Association Française contre les Myopathies	30 €
- le Secours Catholique	30 €
- l'Association des Donneurs de Sang	40 €
- le Comité Départementale de Défense contre le Cancer	152 €
- l'Association France Alzheimer Coutances	23 €
- les Maisons de l'Arc En Ciel Saint Sever Calvados	23 €
- l' Association REVES	20 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions aux associations locales suivantes, et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2017 :

- le Comité des Fêtes (5 Conseillers Municipaux ne prennent pas part au vote)	160 €
- l'Association des Anciens Combattants	160 €
- le Club de l'Amitié	160 €
- la Société De Chasse	230 €
- Pour La Bonne Cause	160 €

Les demandes de subvention présentées par l'Union Nationale des Amis et Familles de personnes malades et/ou handicapées psychiques de la Manche et par La Batterie Fanfare de Coutances font l'objet d'un refus à l'unanimité des membres présents.

REPAS DES ANCIENS

Suite à la demande de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident d'organiser le repas des anciens le dimanche 9 avril 2017 et décident de contacter Monsieur QUENAULT, traiteur afin de lui faire établir un devis.

COMPTE RENDU REUNIONS CBC, SMPC,,...

Monsieur le Maire fait un compte rendu des réunions qui se sont tenues au niveau de la Communauté Coutances Mer et Bocage et du Syndicat Mixte du Pays de Coutances.

Au niveau du Syndicat Mixte du Pays de Coutances, il précise notamment aux membres du Conseil Municipal que le service Application du Droit des Sols a instruit en 2016, 250 Permis de Construire de plus que l'année précédente ; que les ventes de terrains n'ont pas atteint le montant escompté du fait de ventes réalisées en fin d'année 2016.

En ce qui concerne la Communauté Coutances Mer et Bocage, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la subvention versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours relève désormais de la compétence de la Communauté Coutances Mer et Bocage et que son montant sera pris en compte dans le cadre de l'attribution de compensation.

Enfin, il leur présente les différentes commissions qui seront effectives.

Les Conseillers Municipaux décident de participer aux Commissions suivantes :

- Travaux et numérique : Monsieur Francis LEBEURY
- Développement social : Madame Martine HERMAN
- Économie et emploi : Madame Christine BISSON
- Petite enfance : Madame Anita MANSON
- Voirie : Monsieur David COLLETTE
- Culture et patrimoine : Madame Christine BISSON
- Défense littoral urbanisme et déchets : Monsieur Samuel ADDES
- Eau et assainissement : Monsieur Didier TOUZE
- Sports : Monsieur Samuel ADDES
- Communication : Monsieur Etienne BONNEL
- Santé : Madame Brigitte LANGLOIS.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 12 janvier courant, le Conseil de Communauté a créé la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et en a fixé la composition.

Chaque Conseil Municipal est invité à désigner, par délibération, un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désignent comme représentant titulaire Monsieur Philippe VAUGEOIS et comme représentant suppléant Monsieur Francis LEBEURY.

Monsieur David COLLETTE informe les membres du Conseil Municipal d'une demande reçue de Monsieur Gérard HOUSSIN demandant à ce que le camion de poubelles vienne collecter les ordures ménagères au porte à porte au village de l'Hôtel Duclos.

Monsieur le Maire précise qu'après contact avec les services techniques de la ville de Coutances, ces derniers ont précisé que le camion ne pouvait pas faire demi-tour sauf s'ils avaient l'aval de Madame LAMY.

Monsieur Francis LEBEURY informe les membres du Conseil Municipal que les voitures sont mal stationnées et représentent un danger pour la sécurité des enfants.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demandent à Monsieur le Maire d'intervenir auprès de la gendarmerie.

Monsieur Francis LEBEURY fait part aux membres du Conseil Municipal que la bouche à incendie située à l'Hôtel Guérin est changée.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le jeudi 9 février 2017 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 35.